



ASBA
Etablissement Saint Jean
7, rue du maquis des vignes oudides
33250 PAUILLAC

PAUILLAC, le 03/09/2019.

Objet : Informations sur l'Association Sportive (ASBA)

Madame, Monsieur,

Votre enfant rejoint l'établissement Saint Jean ou y poursuit ses études. En son sein, il bénéficie de cours obligatoires d'EPS (2, 3 ou 4h/semaine). Nous tenons à vous informer qu'il existe **l'Association Sportive Bel Air (ASBA)** propre à l'établissement.

Cette structure peut faire acquérir à votre enfant une culture sportive. En effet, l'ASBA lui permet de vivre des expériences aussi variées qu'originales tant sur le plan sportif (entraînements/compétitions/initiations à de nouvelles pratiques/activités d'entretien) que sur le plan relationnel et éducatif (rencontres inter-établissements, arbitrage, aide à l'organisation d'une activité).

Les deux professeurs d'EPS encadrent les séances et proposent cette année les formules suivantes :

M. CHARPIN		M. DUBOURG
MARDI 12h30/13h20	MERCREDI 12h30/14h30	MERCREDI 13h30/16h30
Gratuit	35€	35€
De septembre à décembre (collège) <u>FOOTBALL</u>	Toute l'année <u>ATHLETISME</u> (courses, sauts, lancers) Entraînements et compétitions sur Bx Participation au Cross Super régional.	De septembre à Février (période 1) <u>BADMINTON</u> Entraînements et compétitions sur Bx Participation au Cross Super régional
De janvier jusqu'au 03/04 (collège) <u>CAPOEIRA</u>		De Mars à juin (période 2) <u>Découverte d'activités</u> (Base-ball, Course d'orientation, VTT, Vélo sur piste, Arts du cirque, Bowling ...).
D'avril à juin (collège et lycée) <u>RENFORCEMENT MUSCULAIRE</u> <u>CAPOEIRA</u>		

Les inscriptions commencent à partir de septembre 2019 et les éléments à fournir sont :

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités sportives
- le paiement de la cotisation qui est de 35€ pour toute l'année ; les activités du mardi sont gratuites.

Cette somme prend en compte l'assurance de votre enfant, les frais de déplacements en bus lors des rencontres sportives en Gironde, les goûters et les coûts annexes.

Par son adhésion à l'ASBA, votre enfant s'engage à assister à l'ensemble des séances pour l'année. Toute absence doit être justifiée auprès de la vie scolaire et du professeur d'EPS (**voir règlement intérieur de l'établissement**).

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous rencontrer.

Retrouver toutes les informations ASBA sur www.stjean-pauillac.com rubrique ASBA.

M. CHARPIN et M. DUBOURG, Professeurs d'EPS.